

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU
1515, RUE DE LANAUDIÈRE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal, le **16 mars 2026 à 19 h 30**, et que cette séance se tiendra à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 259-2026 ci-après.

Nature et effets :

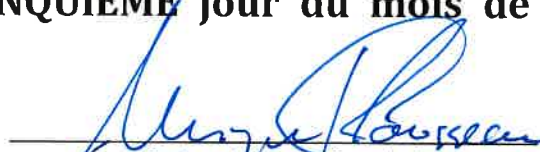
L'implantation non conforme du garage détaché qui est implanté à 1,34 mètre de la limite latérale droite du terrain, alors que le règlement de zonage 606-2023 exige une distance minimale de 1,5 mètre.

Identification du site concerné :

La propriété visée par la demande est le lot 3 326 547 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 1515, rue de Lanaudière, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-CINQUIÈME jour du mois de
FÉVRIER deux mille vingt-six.



Directeur général et greffier-trésorier
Miguel C. Rousseau